

États financiers

**OFFICE DE LA QUALITÉ
ET DE LA RESPONSABILITÉ
EN ÉDUCATION**

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 7 juin 2023

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

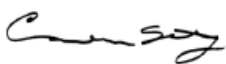
État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec les informations correspondantes de 2022

	2023	2022
Actifs financiers		
Trésorerie	3 868 811 \$	2 760 494 \$
Placements affectés : fonds affecté par le Conseil [note 2 b)]	9 183 882	8 542 011
Débiteurs (note 3)	167 624	291 450
	<u>13 220 317</u>	<u>11 593 955</u>
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	1 564 395	1 179 009
Revenus différés	38 760	—
	<u>1 603 155</u>	<u>1 179 009</u>
Actifs financiers nets	11 617 162	10 414 946
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 4)	599 400	716 947
Immobilisations corporelles (note 5)	229 381	279 660
	<u>828 781</u>	<u>996 607</u>
Engagements (note 6)		
Dépendance économique (note 11)		
Passif éventuel (note 12)		
Excédent accumulé (note 2)	<u>12 445 943 \$</u>	<u>11 411 553 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



, président



, directeur général des opérations

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations correspondantes de 2022

	2023 Budget (note 10)	2023 Réel	2022 Réel
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base (note 11)	29 716 077 \$	25 796 569 \$	20 836 604 \$
Autres revenus	–	590 720	126 238
	<u>29 716 077</u>	<u>26 387 289</u>	<u>20 962 842</u>
Charges			
Services et frais de location	15 263 175	11 372 451	8 431 906
Salaires	13 217 228	13 044 927	12 236 835
Transport et communication	142 675	142 485	110 711
Fournitures et matériel (note 5)	1 092 999	793 036	924 011
	<u>29 716 077</u>	<u>25 352 899</u>	<u>21 703 463</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	–	1 034 390	(740 621)
Excédent accumulé, au début de l'exercice	11 411 553	11 411 553	12 152 174
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	11 411 553 \$	12 445 943 \$	11 411 553 \$
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe		3 262 061 \$	2 869 542 \$
Affectation interne [note 2 b)]		9 183 882	8 542 011
		<u>12 445 943 \$</u>	<u>11 411 553 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations correspondantes de 2022

	2023 Budget (note 10)	2023 Réel	2022 Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	– \$	1 034 390 \$	(740 621) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(103 575)	(83 601)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	221 241	153 854	207 763
	221 241	50 279	124 162
Acquisition de charges payées d'avance	–	(599 400)	(716 947)
Utilisation de charges payées d'avance	–	716 947	334 321
	–	117 547	(382 626)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	221 241	1 202 216	(999 085)
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	10 414 946	10 414 946	11 414 031
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	10 636 187 \$	11 617 162 \$	10 414 946 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations correspondantes de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 034 390 \$	(740 621) \$
Amortissement des immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie	153 854	207 763
	1 188 244	(532 858)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	123 824	(33 597)
Créditeurs et charges à payer	385 388	(258 055)
Revenus différés	38 760	-
Charges payées d'avance	117 547	(382 626)
	1 853 763	(1 207 136)
Investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(103 575)	(83 601)
Investissement		
Variation nette du fonds affecté par le Conseil	(641 871)	(64 020)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 108 317	(1 354 757)
Trésorerie au début de l'exercice	2 760 494	4 115 251
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 868 811 \$	2 760 494 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'« Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* de juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen de tests et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les revenus différés comprennent les honoraires à l'égard des tests qui seront administrés au cours des exercices à venir. Les revenus seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services ou les biens seront fournis.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	De 3 à 10 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable ou lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'offre de biens et de prestation de services de l'Office. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Excédent accumulé (suite)

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le conseil d'administration (le « Conseil ») à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus de test et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. À la clôture de l'exercice, le solde se composait de la trésorerie qui s'est élevée à 2 100 457 \$ (2 463 893 \$ en 2022) et des certificats de placement garanti assortis d'un taux d'intérêt annuel de 5,00 % et échéant en janvier 2025 qui se sont élevés à 7 083 425 \$ (6 078 118 \$ en 2022). L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE* de juin 1996, la Directive concernant les organismes et les nominations et la *Loi sur l'administration financière*.

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	8 542 011 \$	8 477 991 \$
Affectation d'autres revenus	164 078	–
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	504 723	64 020
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 8)	(26 930)	–
Solde à la fin de l'exercice	9 183 882 \$	8 542 011 \$

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter l'excédent accumulé grevé d'une affectation interne à la stratégie informatique approuvée par le conseil.

3. Débiteurs

Un paiement de transfert de 40 000 \$ (néant en 2022) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs avant qu'elles ne soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2023	2022
Charges payées d'avance	202 951 \$	163 532 \$
Charges payées d'avance – détachements	396 449	553 415
	599 400 \$	716 947 \$

5. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	989 097 \$	789 566 \$	199 531 \$	272 570 \$
Mobilier et agencements	365 172	335 322	29 850	7 090
	1 354 269 \$	1 124 888 \$	229 381 \$	279 660 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté pour l'exercice à l'étude s'élève à 153 854 \$ (207 763 \$ en 2022).

6. Engagements

L'Office loue des locaux en vertu de certains contrats de location-exploitation qui arriveront à échéance le 31 décembre 2024. Selon les conditions de ces contrats de location, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2024	587 008 \$
2025	440 256
	1 027 264 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, les placements affectés par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs, et les charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

8. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au prorata du nombre de tests individuels d'élèves administrés.

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2022.

10. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le Conseil le 24 août 2022.

11. Dépendance économique

L'Office tire la quasi-totalité de ses revenus du ministère de l'Éducation sous forme de versements d'allocation de base. La capacité de l'Office de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dépend du soutien financier continu du ministère de l'Éducation.

12. Passif éventuel

L'Office a été désigné comme défendeur dans une procédure judiciaire pour rupture de contrat présumée. L'issue du litige étant incertaine, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers pour cette affaire. L'Office continuera d'évaluer la probabilité et le montant éventuel de tout passif futur lié à cette affaire.